

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 18
Du 13 Septembre 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

GetIT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Commission seniors

PV du 01/12/22

Président : M. Alexandra BANDIERA

Présents : Mme Axelle GIRARD, Ms Laurent VOURIOT, Frederic REFFLE et Lorenzo BERTONA

Rattrapage

Le 16/12/2022

D4

POULE B : VILLASAVARY – FANJEAUX 2

Le 18/12/2022 à 13H00

D1

ST NAZAIRE – CUXAC

NAUROUZE – ST EULALIE

D2

POULE B : ALARIC – CUXAC 2

D3

POULE B : CORBIERES 3 – CONQUES 2

D4

POULE A: ST EULALIE 2 – ST PAPOUL 2

POULE B: ESPERAZA 2 – BRIOLET 3

POULE B : RAZES 2 – MAHORAISE

LE 8/01/23

D4

POULE B : BRIOLET 3 – FANJEAUX 2

LE 29/01/23

D1

CUXAC – TREBES 2

D2

POULE A : NAUROUZE 2 – ESPERAZA

COUPE LOPEZ « MEILLEUR TAUX.COM »

CAUX/SAUZENS – ST NAZAIRE

MONTAGNE NOIRE -NAUROUZE

Coupe des réserves

Les seize équipes qualifiées pour les 1/8 de finale de la coupe des réserves :

FUN₂, CASTELNAUDARY 2, OCSM₃, USM₂, BRIOLET 2, UFCN₂, CORBIERES 2, TREBES 2,
US CONQUES₂, GRUISSAN 2, UFL 2, HMO₂, OCSM₂, TRAPEL₂, CUXAC 2, ST EULALIE₂.

Le tirage sera effectué le mardi 30 janvier 2023

**Le président de la
commission**

M. BANDIERA Alexandre



Commission Statuts Et Règlements

Pv du 09/12/2022

Seniors D4 /poule A

St Martin Lalande 1 / Haut Minervois 3

Rencontre n° 25096239 du 04/12/2022

La commission prend acte du motif de l'arrêt de la rencontre à la 85eme minute par l'arbitre (Bénévole) du match sus visé en l'occurrence « Arrêt suite blessure du gardien »

La commission jugeant en premier ressort :

En tenant compte que la FMI fait apparaître 3 joueurs blessés du club de Haut Minervois 3 lors du match, et au vu du moment de l'arrêt (85eme minute)

Par ces motifs

La commission décide :

Résultat acquis sur le terrain Saint Martin 1 : 3 (3pts) / Haut Minervois 3 : 0 (0 pt)

Le Président de la Commission
M. RUIZ Michel